

fait subir dans les divers pays qu'elle avait habités. C'était un noble et courageux document ; lu par Brougham, il provoqua de vifs applaudissements. Lord Castle-reagh sentit de suite que le terrain n'était pas sûr ; il déclara qu'il ne s'agissait point d'une persécution ni même d'une poursuite (*neither a persecution or a prosecution*) ; il dit qu'une reine ne devait pas être mise en accusation sans s'assurer d'abord s'il y avait matière à procès.

Brougham répondit avec vigueur ; il fit voir que la décision de ce comité secret préjugerait considérablement la position de la reine et il s'étendit sur l'injustice et l'inconvenance des conditions qu'on lui avait imposées. Sur ce dernier point, il était dans son tort ; Canning, qui lui répliqua, fit allusion au premier *memorandum* et dit qu'il se faisait fort de prouver que les propositions de lord Hutchinson ne différaient guère de celles qu'un conseiller de la reine bien connu du préopinait avait faites quelque temps avant. Il témoigna toutefois assez de réserve, de modération, et de respect pour la reine, pour faire voir que ses sentiments étaient bien différents de ceux de ses collègues. Wilberforce proposa un ajournement, espérant, dit-il, que par un compromis on éviterait la continuation de cette déplorable affaire. Les ministres, voyant que la résistance serait inutile, consentirent avec un certain empressement.

Cédant à l'avis de M. Brougham, la reine crut devoir montrer quelque déférence au vœu tacitement exprimé par la Chambre des Communes, et elle fit dire à lord Liverpool qu'elle était prête à négocier. Le duc de Wellington et lord Castlereagh furent les chargés d'affaires du roi ; Brougham et Denman agirent pour la reine. La conférence fut courte ; les instructions du roi et celles de la reine étaient péremptoires, et quelque désir que l'on pût supposer aux négociateurs d'en venir à un compromis, elles en excluaient réciproquement la possibilité. Le dix-neuf, les Chambres furent informées de l'insuccès de cette louable tentative ; de suite, Wilberforce déclara que pour lui il ne se tenait point pour battu, et il annonça, avec beaucoup de mystère, une nouvelle proposition, qu'il ne fit connaître que le 22. C'était un appel direct de la part de la Chambre au patriotisme de la reine.

Lord Archibald Hamilton proposa un amendement qui provoqua un discours foudroyant de sir Francis Burdett. Canning fut encore chargé de la réponse, et malgré tout son talent, faute d'une conviction sincère, il s'en tira assez mal. Sous de grandes phrases, il cherchait à déguiser les difficultés de la situation et surtout à gagner du temps. Tierney le lui fit sentir dans quelques traits pleins de sarcasme, qui contribuèrent peut-être à amener sa résignation. La motion de Wilberforce, appuyée par les ministres, fut votée par une grande majorité.

Ici les meneurs révolutionnaires dont nous avons parlé eurent une grande peur. Ils craignirent un instant que la reine ne leur échappât. Cobbett lui écrivit plusieurs lettres, et il se vanta d'avoir fait sur elle une grande impression, surtout en lui conseillant de se déclarer décidée à rester en Angleterre, et d'appuyer sur le *home, si cher aux Anglais*. Le mot se trouve en effet dans sa réponse à une adresse de la cité de Londres (2).

Poussée par ces influences, bien plutôt que par celles des whigs et de Brougham, la reine répondit avec dignité, mais négativement à l'adresse de la Chambre des Communes. L'excitation populaire était alors à son comble. Wilberforce et ceux de ses collègues qui avaient formé partie de la députation furent hués et sifflés ; au retour, on contraignit les cochers à conduire les chevaux au pas, et l'on portait devant eux des sacs verts suspendus à de longues perches.

(2) Cobbett avait le sentiment de la grande responsabilité qu'il prenait ; il se livre dans son ouvrage à un examen de conscience assez original sur les motifs qui inspiraient sa conduite. Après s'être demandé s'il n'avait pas agi beaucoup par rancune, après avoir énuméré chaleureusement toutes les injustices dont il croyait avoir été victime, il finit par se donner lui-même l'absolution en s'écriant : "Comment la justice pourrait-elle régner dans le monde si les puissants étaient toujours à l'abri de la vengeance de ceux qu'ils ont opprimés ?"

On cassait les vitres chez les partisans du ministère, on malmenait les gens qui refusaient d'ôter leurs chapeaux en passant devant la résidence de l'alderman Wood. La désaffection se répandait dans l'armée, les soldats criaient : *God save the Queen* ! un régiment dut même être envoyé de Londres dans une autre garnison. Le feu prend à Pétégnoir, disait Luttrell, l'homme d'esprit du temps, le poète qui faisait les bons mots de société. On doute même de la fidélité des *Guards* en cas d'émeute sérieuse, ajoute Greville.

La reine recevait chaque jour des adresses, tantôt d'une ville, tantôt d'une autre ; les rôles étaient renversés ; tandis que Georges IV était comme assiégé dans son palais par des foules menaçantes et hurlantes, la reine ne cessait de recevoir des ovations que lui préparaient les meneurs populaires.

Ce n'était point, dit assez naïvement Cobbett lui-même, ce n'était point que l'on fût bien persuadé de l'innocence de l'infortunée Caroline ; mais c'est qu'on la savait maltraitée outre mesure ; c'est que l'on détestait l'hypocrisie des favoris du roi, qui s'aplatissaient devant les vices étalés sur le trône avec la plus grande impudence, et qui se scandalisaient pharisaïquement des écarts d'une pauvre femme, délaissée dès les premiers jours de son mariage, et pourchassée impitoyablement de ville en ville. C'est aussi, comme le fait remarquer M. Taillandier, parce que cette femme, dans ses malheurs et ses disgrâces, faisait preuve d'une qualité bien chère à la nation anglaise ; c'est parce qu'elle montrait ce courage, ce *pluck* qui, pour tout bon John Bull, est la première des vertus (2).

Mais la justice populaire n'était pas toujours très-équitablement dirigée.

Il est assez drôle, dit Greville, que les vitres de la maison de lady Hertford aient été cassées et abîmées, tandis qu'on n'a point touché à la maison de lady Conyngnam. Quelqu'un demandait à lady Hertford si elle savait combien le roi admirait lady Conyngnam, et s'il lui avait jamais parlé d'elle. Elle répliqua : "Si intime que je sois avec lui, et quoiqu'il m'ait parlé sans gêne de bien des choses, il ne s'est jamais aventuré à me parler de ses maîtresses."

La Chambre des lords, qui s'était un peu trop empressée de nommer son comité secret, avait fait jusque là assez piteuse figure : elle avait été obligée de recourir à de fréquents ajournements pour attendre la décision des Communes. Tout espoir de conciliation ayant disparu, ce fut au tour des Communes à ajourner l'affaire pour permettre aux Lords de préparer le procès.

La reine demanda à être entendue par ses avocats à la barre, avant le rapport du comité. Les Lords y consentirent. Brougham et Denman firent d'excellents discours. "Le début de Denman, dit Greville, fut excellent. Lord Holland dit que ses trois ou quatre premières phrases étaient ce qu'il a jamais entendu de mieux ; *si sic omnia*, il aurait fait le plus beau discours imaginable ; mais, sur le tout, il fut inférieur à Brougham."

Ce n'est point là un mince compliment pour Brougham, que Greville n'aime guère, comme il a la franchise de l'avouer en plusieurs endroits. Tandis que le célèbre avocat commençait cette lutte gigantesque pour sa royale cliente, celle-ci ne lui donnait guère plus de satisfaction à Londres qu'il n'en avait eu à Saint-Omer. "Le directeur du théâtre de Drury Lane, dit toujours Greville à la date du 28 juin, a annoncé que la reine irait au spectacle ce soir. Brougham n'en savait rien ; elle ne lui en avait soufflé mot. C'est ce que m'a dit hier au soir madame Brougham ; elle a ajouté que son mari était très-ennuyé de toute cette affaire." Avec une aussi terrible accusée, le défenseur le plus habile ne doit jamais être bien à son aise ; il doit toujours craindre quelque fatale incartade.

Enfin, le quatre juillet, le comité secret fit son rapport "déclarant que pour l'honneur de la reine, la dignité de la couronne, la réputation morale du pays, une enquête solennelle devait avoir lieu."

(3) Un député de l'opposition haut-canadienne s'étant surpris un jour à applaudir sir Georges Cartier, sur la question qu'on lui fit : "Pourquoi applaudissez-vous un ministre qui se moque de vous ?" il répondit de suite : "Because he has such pluck !"

Si ce pas décisif n'eut auprès du peuple que l'effet de l'irriter davantage, il ne fut point sans influence sur ces spectateurs égoïstes et inconstants, qu'on appelle la *galerie*, et qui se rangent tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, mais toujours de celui où ils croient voir le succès. Greville reflète assez généralement leur manière de voir, qui changea bien des fois dans tout le cours de ce drame aux péripéties émouvantes.

Depuis le rapport du comité secret, écrit-il le six juillet, l'opinion publique a complètement changé au sujet de l'affaire de la reine, et de son résultat probable. Tout le monde pense que l'accusation sera prouvée et que le roi obtiendra un divorce. Il est impossible de prévoir quel sera l'effet du rapport sur le pays ; il est certain que jusqu'ici, les gens de tout rang avaient été décidément favorables à la reine, et ne croyaient pas aux accusations portées contre elle.

Le huit juillet, notre auteur va encore à la Chambre des Lords entendre les deux avocats de la reine, et trouve le nouveau discours de Brougham très-habile, très-violent et parfois très-éloquent.

Enfin, la seconde lecture du bill *of pains and penalties*, qui devait être le commencement du procès, est fixée pour le dix-sept d'août. Le onze juillet, toujours sous l'inspiration de ses aviseurs secrets, la reine avait écrit au roi une lettre qui eut fait disparaître tout espoir de conciliation, s'il en était encore resté une légère ombre. Elle y appelait la cour "un lieu d'où les bonnes manières et la politesse étaient bannies, où les basses intrigues, les calomnies grossières, les orgies, avaient leurs coudées franches, où fourmillaient les espions et les lâches conspirateurs." Parlant de la Chambre des Lords, elle dit : "Regarder une telle compagnie comme une cour de justice, ce serait profaner ce nom sacré ; et ne point protester, ce serait travailler à ma ruine et me prêter à une fraude envers la nation et envers le monde entier." Le roi répondit à ceux qui lui présentèrent cette lettre : "Dites à la reine que le roi ne peut rien recevoir d'elle que par l'entremise de ses ministres," ce qu'il fit, assure Greville, avec beaucoup de dignité.

Donc, le dix-sept d'août, à dix heures du matin, commença ce grand et célèbre procès ; les pairs avaient eu à traverser des foules à l'aspect le plus menaçant ; la populace avait envahi toutes les approches du parlement et en assiégeait les portes. Le roi, depuis quelque temps, ne pouvait lui-même se rendre d'un endroit à un autre, sans être hué ou insulté de quelque manière. Il avait beau laisser ignorer ses mouvements, ne se rendre de Carleton-house au *cottage* que très-tard le soir, ou en revenir de bien bonne heure le matin, il se trouvait toujours quelque foule, ou au moins quelques groupes malveillants sur son passage.

Pas moins de sept avocats et procureurs ou agents comparaissaient pour soutenir l'accusation et huit pour la défense. C'était ce que la métropole comptait d'hommes de loi les plus habiles et les plus éloquents. Les juges avaient été requis d'être présents, et il était difficile d'imaginer un spectacle plus imposant et plus émouvant. P. C.

(A continuer)

ERRATA, p. 398, 2DE COL.—Au lieu de : "c'était le trois juin, le sept elle était à Londres," lisez : "c'était le quatre juin, le six elle était à Londres."

Au lieu de : "elle craignait ou feignait de craindre pour elle," lisez : "elle craignait ou l'on feignait de craindre pour elle."

Au lieu de : "le dos tourné aux chevaux, Clarat, la sœur du duc d'Hamilton," retranchez le mot : "Clarat."

CORRECTION.—Une coquille qui s'est glissée dans notre dernier accusé de réception du nouveau journal agricole *La Culture*, publié par M. T. Bran, met l'abonnement à \$4, tandis qu'il n'est en réalité que d'une piastre par année.

—L'événement parisien du jour est le retour des huîtres... et des mots de rigueur sur ces succulents mollusques. La parole est au *Charivari* :

En entrant chez Brébant, X... voit, l'autre matin, le petit Machin attablé devant une douzaine d'huîtres.

—Tiens, s'écria-t-il, vous n'avez pas de préjugés.

—Pourquoi donc ?

—Dame ! treize à table !

NOUVELLES GENERALES

Saint-Jean, 11.—Hier soir, la fabrique de vaisselee M. Farrar a été la proie des flammes. Cet édifice était situé au coin des rues Saint-Georges et Longueuil et couvrait une superficie de 100 pieds sur 75 ; il était à deux étages, avec toit français, et construit en bois et en briques.

Québec, 13.—La rentrée des cours de l'Université Laval a eu lieu aujourd'hui. Les élèves et les professeurs se sont réunis à l'Archevêché, d'où ils se sont rendus à la basilique où Mgr. l'Archevêque a célébré la messe. Le palais archiepiscopal était décoré de drapeaux, ainsi que l'Université et plusieurs maisons sur le parcours de la procession. Ce soir les tours de l'Université sont magnifiquement illuminées.

Le ministre de l'Education du Japon et un de ses confrères du cabinet, sont actuellement à Québec ; ils logent à l'hôtel Saint-Louis.

Ces visiteurs exotiques ont admiré beaucoup les sites que l'on découvre de la ville, et les campagnes environnantes, et aujourd'hui ils ont visité la capitale, guidés par le maire Murphy ; ils devaient prendre le bateau de ce soir, mais sur l'invitation du recteur de l'Université, ils ont retardé leur départ pour assister à la soirée littéraire donnée à l'occasion de la rentrée des classes à l'Université.

Londres, 12.—Une dépêche de Constantinople au *Daily News* dit que la Turquie a voulu faire arrêter les auteurs des massacres de la Bulgarie. Jossun Bey, un des principaux généraux inculpés, n'a pas voulu se laisser arrêter ; et, appuyé par les *Bashi-Bouzouks*, il résiste au gouvernement.

Londres, 13.—On dit que Lord Derby a envoyé une note aux puissances pour leur faire des propositions dans le but de régler la question d'Orient. La Porte consent à la paix, mais demande le désarmement des troupes serbes, l'occupation d'Alexinat, Saitzelar et Tosnetza, une indemnité de 500,000 ducats et une amende honorable du prince Milan à la Porte.

Londres, 14.—Une dépêche spéciale de Belgrade au *Times* dit que la ligne serbe s'étend d'un point un peu au nord de Djunis jusqu'à Deligrade, une distance d'environ huit milles. L'effectif de l'armée serbe est d'environ 55,000 hommes. Horatovich commande l'aile gauche, Tcherniaeff le centre et Protich la droite à Deligrade. Le 11 de septembre l'aile gauche était à Alexinat où il y avait 22 bataillons. Lorsqu'il fut nécessaire d'abandonner Alexinat, quatorze bataillons se retirèrent avec toute l'artillerie et les munitions. Huit bataillons seulement ont été laissés dans la place après l'ordre d'évacuation.

—M. le baron Félix de Loë, député au Reichstag et Landtag, président de l'association générale des catholiques allemands, dissoute il y a quelque temps par la police prussienne, a été arrêté tout récemment dans son château de Terpoten, en Westphalie, et conduit en la prison de Wesel, pour y subir un emprisonnement de six mois, auquel il a été condamné pour offenses envers le gouvernement prussien.

Voici donc un des membres les plus actifs et les plus considérés du parti catholique réduit forcément à l'inaction pendant la prochaine période électorale. Cette coïncidence montre à plein quel a été le calcul des Prussiens, en prenant à cette heure la mesure dont M. le baron de Loë vient d'être l'objet.

M. de Loë a encouru la très-honorable condamnation à la suite de laquelle il vient d'être incarcéré, pour avoir donné lecture au Saint-Père de l'adresse des pèlerins allemands qu'il avait conduits à Rome.

—On trouve, comme détail intéressant dans le mouvement commercial du port de Marseille, qu'il a été apporté par navires et introduit à l'intérieur 75,000 kilogrammes de *cheveux* venant des ports orientaux, Asie Mineure, Grèce, Chine, Indoustan. Cette importation constitue un peu plus de la moitié de la "consommation" annuelle de cette espèce de marchandise, car on évalue à environ 140,000 kilogrammes la quantité de matière capillaire travaillée pour nattes, chignons, tresses, bandeaux, et qui, une fois ouvrée, donne lieu à une exportation pour l'Angleterre et l'Amérique d'au moins 2 millions de francs par année. D'ailleurs, une forte partie des cheveux qui sont travaillés par les spécialistes provient des débris ramassés à Paris par des chiffonniers, qui en opèrent très-habilement le triage. On estime à environ 50 kilogrammes par jour la quantité de cheveux qui, dans la grande ville, tombent des têtes féminines sous l'action du peigne. Il en est peu de perdus, et certainement plus d'une épave revient à l'état d'ornement factice sur la tête où elle végétait comme parure naturelle.

Qui donc écrira l'Odyssée du cheveu ?

—Ce n'est pas le certificat d'une personne dont on peut soupçonner la véracité, mais bien, au contraire, l'affirmation d'hommes qui ont, avant tout, à cœur le respect et l'honneur de la profession pour objectif. Le Vin de Quinine de Devins et Bolton est le seul dans la Puissance qui puisse vous offrir ces hautes recommandations et ces garanties indiscutables. C'est à l'acheteur, s'il ne veut pas être trompé, à vérifier lui-même l'exactitude de la préparation qu'on lui offre sous le titre de Vin de Quinine. Allez donc chez MM. Devins et Bolton et vous serez satisfaits.